

# CONTACT 35

Lettre d'information aux acteurs de l'APF d'Ille-et-Vilaine

Hors série 2009 N°1 — Transports

## SOMMAIRE

- Page 1 :  
Edito
- Page 2 :  
Le droit à l'accessibilité
- Page 3 :  
Le VAL et le bus Rennais
- Page 4 :  
Handistar
- Page 5 :  
TSH, Handicap services 35 et VAD
- Page 6:  
Les transports dans les délégations relais 35
- Page 7 :  
Prendre le train
- Page 8 :  
Aller plus loin en avion



## L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS EN ILLE & VILAINE

*un challenge  
au quotidien*



*La liberté de se déplacer est un droit fondamental dans notre société et pourtant ce n'est pas toujours facile de circuler lorsque notre mobilité est réduite de façon provisoire ou permanente.*

*(Citation relevée sur le site Internet de VAD)*

## Édito



Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

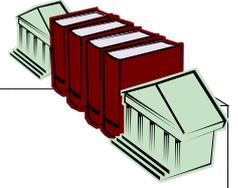
Nous vous proposons, à partir de cette année 2009, un numéro « hors série » annuel du contact35 qui s'ajoutera aux 4 numéros trimestriels. Ce premier exemplaire aborde les transports adaptés ou accessibles en Ille et Vilaine. Cette étude n'est certes pas exhaustive et nous comptons sur votre indulgence mais aussi sur votre participation : réagissez aux articles proposés, corrigez les erreurs éventuelles, complétez les infos manquantes, apportez vos témoignages dans le domaine des déplacements et des transports... Nous publierons vos articles ou remarques dans un prochain numéro trimestriel ou sur le site internet de la délégation. Faisons en sorte, ensemble, que nos informations deviennent interactives et préparons les actions de demain en matière d'accessibilité dans notre département !

Bonne lecture à tous.

L'équipe de rédaction du Contact35.

# Les Droits

## SE DEPLACER : UN DROIT POUR TOUS !



### LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOI SUR L'EGALITE DES CHANCES DE

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Article 45 (*extraits*) :

I.- **La chaîne du déplacement**, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur inter-modalité, est organisée pour **permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.**

**Dans un délai de dix ans** à compter de la date de publication de la présente loi, les services de transport collectif devront être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

**En cas d'impossibilité technique** avérée de mise en accessibilité de réseaux existants, **des moyens de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées** ou à mobilité réduite **doivent être mis à leur disposition.** Ils sont organisés et financés par l'autorité organisatrice de transport normalement compétente dans un délai de trois ans. Le coût du transport de substitution pour les usagers handicapés ne doit pas être supérieur au **coût du transport public existant.**

II.- **Tout matériel roulant acquis** lors d'un renouvellement de matériel ou à l'occasion de l'extension des réseaux **doit être accessible** aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

**Un plan de mise en accessibilité de la voirie** et des aménagements des espaces publics est **établi dans chaque commune** à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe.

L'octroi des aides publiques favorisant le développement des systèmes de transport collectif est subordonné à la prise en compte de l'accessibilité.

### Comment s'applique la Loi ?

#### Des sanctions prévues :

Un décret du 31/12/2008 a instauré une sanction pécuniaire à l'encontre des exploitants **d'aéroports** dans lesquels des manquements aux services adaptés aux passagers handicapés seraient constatés : amende de 7500 E. maximum par manquement constaté, doublée en cas de récidive dans les 12 mois.

**Transports collectifs municipaux :** Le Tribunal Administratif d'Isère a jugé en janvier 2009 que la loi du 11 février 2005 ne comporte **pas l'obligation de mettre en accessibilité l'intégralité des points d'arrêt des services de transport collectif d'une municipalité.**



La Loi

Un citoyen handicapé



[acceder?exister.org](http://acceder?exister.org)

# Transports Rennais

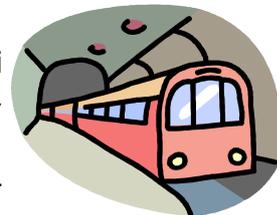
## LES TRANSPORTS ACCESSIBLES DANS RENNES ET SA METROPOLE : LE METRO ET LE BUS

### Les Lignes accessibles aux personnes à mobilité réduite : celle du Métro VAL

Les 15 stations de la ligne a du métro STAR sont toutes équipées d'ascenseurs qui permettent d'accéder à la salle des billets puis au quai directement depuis la surface, sans aucune marche intermédiaire.

Vous pouvez consulter quelques schémas de principe d'accès aux stations par ascenseur.

Des valideurs de titres de transport sont présents au pied des ascenseurs. Ils vous permettent le cas échéant d'oblitérer votre titre. Une fois sur le quai, l'accès à la rame se fait de plain-pied et sans obstacle.



### Les lignes de Bus accessibles

Les lignes de bus 1, 3, 6, 11, 15, 16, 18, 57, 71 et 77 sont désormais accessibles (janvier 2009) :

Ces lignes sont équipées de bus spécialement adaptés qui permettent aux personnes à mobilité réduite d'accéder aisément au véhicule. Désormais, certains bus sont équipés de 2 emplacements aménagés.

Quels que soient le jour et l'heure, tous les bus de ces lignes sont équipés.

### Quelques recommandations complémentaires :

Pour être certain(e) que le bus qui arrive à l'arrêt peut vous prendre en charge, vérifiez la présence d'un pictogramme bleu et blanc situé à l'avant. Cela vous garantit que le bus est équipé de palettes rétractables et que le conducteur pourra les manœuvrer pour vous en permettre l'accès.

Une fois dans le véhicule, un espace aménagé près de la porte de montée permet d'être transporté en toute sécurité.

Tout au long du parcours, la plupart des arrêts de ces lignes sont accessibles à la montée comme à la descente.

Pour monter dans le bus, avancez-vous vers le bord du trottoir et faites signe au conducteur, Présentez-vous face à la deuxième porte du bus.

Le conducteur actionne la rampe d'accès. Lorsque celle-ci est en place, vous pouvez monter dans le bus. L'espace réservé se trouve juste à votre droite.

Pour descendre du bus, appuyez sur le bouton bleu avec le pictogramme "fauteuil roulant" afin que le conducteur actionne de nouveau la rampe et présentez-vous face à la porte.

Pour consulter le plan du réseau accessible, connaître les arrêts adaptés et lire les recommandations d'usage : <http://accessible.star.fr>



(Extraits des indications du site internet de la STAR. Les plans sont au format PDF. Pour être vus et téléchargés correctement, la dernière version du logiciel "Adobe Reader" est nécessaire.)

# Transports Rennais

## Présentation du service :

### LE SERVICE HANDISTAR



HANDISTAR est un réseau de transport destiné aux personnes à mobilité réduite qui, du fait de leur handicap, ne peuvent pas emprunter seuls ou accompagnées le réseau de bus et de métro STAR.

Rennes Métropole a confié l'exploitation du réseau HANDISTAR à la Société Rennaise de Transports et Services, par délégation de Services Publics. La Société emploie 44 salariés dont 33 conducteurs.

Ce service est mis à la disposition des habitants des **37 communes** de la Communauté d'agglomération.

En 2008, près de **1350** personnes étaient inscrites à ce service et plus de **89.000** voyages ont été réalisés sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Ces voyages ont concerné pour 48% des personnes en fauteuil roulant, pour 41% des personnes semi-valides, pour 11% des malvoyants et non-voyants.

## Conditions d'accès :

Pour pouvoir bénéficier du droit d'accès au service, il est nécessaire de passer devant une commission lors d'une **journée d'inscription**, comprenant notamment un médecin et un ergothérapeute, qui statuent sur la possibilité d'utiliser le service et sur la nécessité ou non d'être accompagné.

## Le fonctionnement du service :

HANDISTAR intervient à la demande et sur réservation préalable. Le transport se fait en porte à porte. Le prix du billet est aligné sur le ticket unité du réseau STAR, soit 1,20 €.

Le service fonctionne **tous les jours** (1) du lundi au samedi de 7h à 0h30 (dernier accueil client) et le dimanche de 9h à 0h30 (dernier accueil client).

**En cas d'annulation** en dehors des délais, le transport est dû. L'utilisateur doit alors remettre le ticket retard (1,20€) au conducteur lors de son prochain déplacement. Si l'annulation intervient alors que le véhicule est arrivé sur le lieu de rendez-vous ou en cas d'absence d'annulation, le déplacement en absence donne lieu à une facturation de 10€.

## Les formules proposées :

Depuis 2007, 2 formules sont proposées aux usagers du service HANDISTAR :



La « **formule confort** » permet de réserver son voyage jusqu'à 20h la veille en semaine et 19h la veille des week-ends et jours fériés.

La « **formule improvisation** » répond à des demandes plus spontanées :

avec « **Impro'Jour** », sur Rennes, du lundi au samedi, hors jours fériés, en fonction des disponibilités. Le dernier transport est à 19h30 et la réservation peut se faire le jour même uniquement, jusqu'à une heure à l'avance, de 8h à 18h30 ;

avec les « **circuits Métropole** » dans les communes de l'agglomération à l'exception de Rennes, 3 circuits réguliers à horaires fixes pour chaque commune (4 allers vers Rennes : 9h, 11h, 14h, 15h et 3 retours : 12h, 16h, 18h), la réservation peut se faire d'une semaine jusqu'à une heure à l'avance.

## Contacteur Handistar :

26 rue du Bignon - 35135 Chantepie

Tél. 02 99 26 05 50 - fax 02 99 26 05 51 - [www.handistar.fr](http://www.handistar.fr)

### Le saviez-vous ?

Avec une moyenne de deux heures quotidiennes passées en déplacements, les collégiens parcourent l'équivalent de la distance Terre-Lune au cours de leur scolarité. Une donnée de taille qui mérite d'être prise en compte car ils passent plus de temps avec les conducteurs qu'avec leurs professeurs de français !

# Transports départementaux

**Société «T.S.H.» : Gérard LAMBERT**

TSH – Rue Hélène Boucher - ZA Bellevue - 35235 THORIGNE FOUILLARD  
Téléphone fax.: 02 99 38 37 71 - Portable : 06 07 85 89 11  
Adresse e-mail:Gérard.LAMBERT18@wanadoo.fr



Crée le 1er Avril 2000, TSH est une entreprise de transport spécialisée pour les déplacements des personnes handicapées.

SON OBJECTIF : Transporter les personnes handicapées dans les meilleures conditions de transport, de ponctualité, d'écoute et d'accueil dans le respect du handicap de chacun.

SA SPECIFICITE : uniquement le transport de personnes handicapées au moyen de véhicules adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

SES MOYENS HUMAINS : douze chauffeurs, tous titulaires de L'AFPS ;

SES MOYENS MATERIELS : 11 véhicules adaptés (Société Renault) : 5 Masters permettant le transport d'un à 5 fauteuils roulants non transférables et de plusieurs accompagnateurs, 2 Kangoo adaptés permettant le transport d'un fauteuil roulant non transférable, et de trois accompagnateurs, 1 Minibus, 3 Break permettant le transport de personnes en fauteuils transférables, semi-valides, mal voyantes...

CHAMP D'INTERVENTION : tous trajets sur simple demande ;

CLIENTS PRIVÉS : possibilité après étude et uniquement sur devis.

ORGANISMES PUBLICS ou semi publics : Conseil Général d'Ille et Vilaine, Handistar (Rennes Métropole), Centre Hospitalier Guillaume Regnier (Rennes) , IME – MAS « Gai-fleury » (Saint Georges de Reintembault) , IME - MAS « Le Baudrier » (St Sulpice La Forêt) , Maison Saint CYR (Rennes), Le temps du Regard « Les Huniers » (Rennes), Maison d'accueil « Kérélys » (Betton), La Rablais (St Jacques de la lande), Les jardins de la poterie (Rennes), La passerelle (Rennes)

## **HANDICAP SERVICE 35 (RENNES)**

ZA Le Boulais 35690 Acigné - Tel : 02 23 21 01 01 courriel : handi.serv-35@wanadoo.fr

***Services réservés à l'accompagnement des personnes dans la vie sociale***

*(sortir, faire des courses, démarches administratives)*

Antenne Pays de Saint Malo – 11, rue Claude Bernard – 35400 Saint Malo – Tel. : 06.72.46.29.48.

Antenne Pays de Vitré – Tel. : 02.23.21.01.01.

Antenne Pays de Redon – CCAS : 7 rue des Douvres – 35600 Redon – Tel. : 06.85.94.76.71.

V.A.D. est spécialisée dans le **transport adapté, l'accompagnement** des adultes et enfants handicapés (à mobilité ou autonomie réduite) et la location de véhicules équipés TPMR.

(transports scolaires, en établissements, à la demande, aide à la mobilité, tourisme...)

Les services proposés par VAD appréhendent tous les besoins en matière de déplacement et d'accompagnement des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) quel que soit le type de transport souhaité : régulier, occasionnel, à la demande, individuel ou collectif, pour des déplacements personnels, des démarches administratives, des rendez-vous médicaux, ou du ramassage scolaire...

## **VAD Valeurs Ajoutées au Déplacement**

**créabus**  
le transport à modeler



Contacteur VAD sur Rennes : Anne-Françoise Piel  
Tel. : 02.51.71.62.52 – <http://www.vad.fr>

**CONTACT 35** • Hors série n°1 – mars 2009



**5**

# Transports départementaux

## TRANSPORTS ACCESSIBLES DANS LES DELEGATIONS RELAIS D'ILLE ET VILAINE

### VITRE

Les **bus** de Vitré : ils sont gratuits mais non accessibles aux personnes en fauteuil ;

La société « **Taxi.com** » : Elle propose des transports accessibles aux personnes en fauteuil roulant mais uniquement sur le territoire de la Communauté de Vitré ;

Le service fonctionne sur adhésion et réservation les lundi et mercredi de 09H00 à 18H30 et le samedi de 09H00 à 13H00. Tarifs : 2 ou 3 E. le trajet.

Vitré Communauté – Taxi.com : 16 bis Bd des Rochers – 35500 Vitré – Tel. : 02.99.74.32.18.

« **Handicap Services 35** » - ZA Le Boulais – 35690 Acigné. Tel. : 02.23.21.01.01.



### REDON

Trolleybus : Véhicule scandinave servant au transport des trols.

Marc Escayrol

Pas de bus accessibles à Redon. Les seules possibilités de se déplacer pour les personnes en fauteuil sont par le biais d'un taxi privé (tarif artisan) ou par les minibus adaptés détenus par les institutions ou maisons d'accueil de personnes handicapées ou retraitées privées (usage limité aux pensionnaires et peu libre).

### SAINT MALO

**Le réseau Keolis St Malo Agglomération** dessert les 17 communes de Saint Malo Agglomération : 7 lignes urbaines et 7 lignes périurbaines : certains bus sont conçus pour accueillir des personnes en situation de handicap. KEOLIS ST MALO : Rue des Rougeries - 35400 SAINT MALO — Tél. : 02 99 19 70 70.

#### Un service de transport à la demande :

- ♦ **minibus** vers Saint Malo et retour avec horaires du matin et d'après midi, aménagé d'une rampe d'accès): choix du point d'arrêt officiel pour départ et arrivée, fonctionne sur réservation par téléphone la veille ou avant 10 heures pour un transport l'après midi; le nombre de places est limité.
- ♦ **Taxibus** : arrêt au domicile possible, il permet d'assurer des déplacements vers les commerces et les différents services les plus proches et fonctionne de commune à commune.

#### ADS Service Transport Handicapés :

Fonctionne sur réservation, sur Saint Malo uniquement et 24 heures à l'avance (il faut être vigilant par rapport aux horaires et aux prix). ADS-STH : 9 bld Théodore Botrel - 35400 St Malo - tel : 02.99.40.03.40.

#### Handicap Services 35

Ce service permet tous les déplacements dans le département et en France (ex. séjour vacances)

*(Remerciements à Mme Georgeault, Mme Troude et Mr Busarello pour les informations communiquées)*

#### Autres Adresses

**LOCA-PARC (RENNES)** - Tel : 02 99 59 40 60 [www.tpmr.fr](http://www.tpmr.fr)

**ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE DE ST MALO** -  
Tel : 02 99 40 03 40



# Pour aller plus loin...



**VOYAGER EN TRAIN AVEC LE SERVICE ACCÈS PLUS DE LA SNCF** Accès Plus est entré en gare de Rennes :

Ce service est destiné à faciliter les déplacements en train des voyageurs handicapés avec deux objectifs : 1) garantir et adapter l'accueil et l'accompagnement de l'entrée de la gare de départ jusqu'à la sortie de la gare d'arrivée, 2) faire en sorte que l'information circule correctement entre tous les services qui interviennent lors du voyage.

Trois catégories de voyageurs peuvent en profiter : Les titulaires de la Carte d'invalidité (80 % d'invalidité et plus), les titulaires d'une carte « réformé / pensionné de guerre » et les personnes qui arrivent en gare en fauteuil roulant.

Le service « Accès plus » repose sur les informations collectées et diffusées par un centre d'appels unique dédié aux personnes handicapées composé de 27 télé conseillers.

Les voyageurs handicapés peuvent préparer leur voyage par téléphone, fax ou e-mail jusqu'à deux jours du départ.

Le centre gère les demandes, envoie ensuite un récapitulatif des voyages planifiés aux gares de départ et d'arrivée afin que tous les intervenants soient informés du voyage d'une personne handicapée. Les contrôleurs sont ainsi avisés de la présence des voyageurs handicapés à bord.

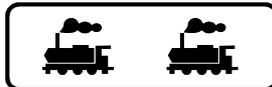
Depuis mars 2008, Accès plus est disponible dans 348 gares de France.



## Pour joindre Accès plus

Par téléphone : 0890 640 650 ou 36 35 dites "Accès Plus" (0,11 euros/min) ; Par fax : 0825 825 (0,15 euro/appel) ; par e-mail : [acesplus@sncf.fr](mailto:acesplus@sncf.fr) ; par internet : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

## RECOMMANDATIONS :



### **Avant le départ :**

Le voyageur handicapé s'adresse au Centre de service Accès Plus (par téléphone, mail ou fax) pour obtenir les informations dont il a besoin pour programmer son voyage. Le conseiller procède à l'organisation du voyage : vente du billet, réservation de la ou des prestations d'accueil et d'accompagnement souhaitées par le voyageur handicapé.

Le client peut choisir de recevoir à son domicile son titre de transport et la confirmation d'accompagnement qu'il a commandée, à condition qu'il ait passé sa commande quatre jours avant son départ. Après, il peut retirer sa commande au guichet en gare.

En cas de situation fortement perturbée, le client est prévenu par SMS de l'incident avant son départ afin de vérifier s'il ne préfère pas reporter son déplacement. \*

### **Le jour du voyage :**

Le client est attendu muni de ses billets à l'accueil de la gare. Il est accueilli et conduit jusqu'à son train et installé par un agent qui lui fournit l'information nécessaire au bon déroulement de son voyage. Le contrôleur, prévenu par SMS de la présence d'un voyageur « Accès Plus », lui sait qu'il devra apporter une attention particulière et adaptée à cette personne (ex. : en cas de retard ou de perturbation, si la personne est malentendante ou sourde, il viendra lui communiquer les informations par écrit).

En gare d'arrivée, le voyageur est attendu par un agent d'escale qui le conduit à la sortie ou à un point de rendez-vous fixé dans la gare entre le voyageur et la personne qui vient le chercher.

**Les gares accès plus de la région Bretagne :** Auray, Brest, Dol, Guingamp, Lamballe, Landerneau, Lannion, Lorient, Morlaix, Plouaret Trégor, Quimper, Redon, Rennes, Rosporden, Saint Brieuc, Saint Malo Vannes, Vitré.



Remerciements à Hubert Stephan pour les informations transmises

# Pour aller encore plus loin...

## PRENDRE L'AVION A RENNES SAINT JACQUES

Les personnes à mobilité réduite peuvent bénéficier gratuitement d'une assistance à l'aéroport et au cours de leur voyage. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès de la compagnie aérienne (ou agence de voyages) au moins 48 h avant le départ.



### A la Réservation :

**INFORMER LA COMPAGNIE :** dès la réservation du billet, le voyageur handicapé doit informer sa compagnie aérienne ou son agence de voyages qu'elle souhaite bénéficier d'une assistance lors de son voyage.

Pour optimiser la réponse aux besoins de la personne, il est important de **préciser la nature du handicap** (mobilité réduite, malvoyant, malentendant...), le type d'assistance demandée à l'aéroport ainsi que les besoins spécifiques durant le vol.

### Stationnement et accès :

**CHOISIR LE PARKING P3 :** il est recommandé de stationner sur le parking P3 situé juste en face de l'aérogare. Celui-ci dispose de places réservées aux personnes handicapées. Une rampe facilite l'accès à l'aérogare.

**SE FAIRE DEPOSER DEVANT L'AEROGARE :** les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de se faire déposer en voiture devant l'aérogare sur simple appel à l'interphone. Une zone de déposer-minute a également été mise en service. Elle est équipée d'une rampe d'accès.

### A votre arrivée dans l'aérogare :

**SE SIGNALER :** pour être pris en charge dans l'aéroport, dès son arrivée, le voyageur handicapé doit se signaler à l'enregistrement ou à la borne située près du comptoir accueil.

**Attention :** il faut se présenter dans l'aérogare au moins une heure avant le départ du vol.



### Les engagements de service de Rennes Aéroport :

L'aéroport de Rennes s'engage à apporter un service de qualité

	Passager ayant fait une demande d'assistance	Passager n'ayant pas fait de demande d'assistance
Au départ	90% des passagers n'attendent pas plus de 10mn avant d'obtenir une assistance	100% n'attendent pas plus de 45mn
A l'arrivée	90% des passagers sont pris en charge à l'arrivée de l'avion	100% n'attendent pas plus de 10mn après l'arrivée de l'avion

Contacts : Catherine Courteil-Michelutti - Rennes Aéroport - BP 29 155 - 35091 Rennes cedex 9 - CCOURTEIL@rennes.cci.fr

*(Informations extraites du site internet de l'Aéroport de Rennes Saint Jacques)*

● **Le Contact 35** est édité au trimestre.. Pour celui d'avril- mai- juin 2009, merci de nous transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation par téléphone ou par courrier, avant le **30 Avril**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine**, 40 rue Danton, 35700 Rennes  
Tirage : 650 exemplaires

**Directeur de la publication :**  
Francis Renard

**Comité de Rédaction :**  
Fabienne Heddouchi (responsable),  
Laëtitia Roffi (animatrice), Sophie Ceillier,  
Hélène Gisèle Boukou, Brigitte Parey-Mans

● **Informations sur ce numéro** ●  
Francis Renard,  
Tel : 02 99 84 26 66

L'imagination est la meilleure compagnie de transport au monde.  
Roger Fournier

I like to move it, move it

